


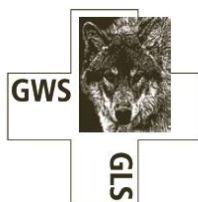
Les animaux protégés sont en danger :
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

La bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>) ↔ Révision LChP		
Statut au niveau mondial (IUCN)	Non menacé	 <p>Photo : Jean-Lou Zimmermann</p>
Statut dans le cadre de la Convention de Berne (Europe)	Annexe III (protégé)	
Statut en Suisse	Liste rouge : vulnérable (VU) <i>Espèce prioritaire pour la promotion des espèces</i> LChP : espèce pouvant être chassée selon art. 5 al. 1 LChP	
Population en Suisse	1000 - 4000 mâles (seuls à pouvoir être comptés)	
Répartition en Suisse	Jura, Préalpes, vallées alpines. A largement disparu du Plateau suisse.	
Conflits	Aucun	
Situation actuelle dans la Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (LChP)		
<p>Espèce pouvant être chassée selon l'art. 5 al. 1. Quelque 2000 bécasses des bois sont abattues chaque année en Suisse (dans sept cantons de Suisse romande et du Tessin). Certains cantons ont restreint la chasse à deux animaux par jour et par personne. On ignore combien de personnes pratiquent cette chasse, qui est purement sportive et récréative, puisqu'il n'y a pas nécessité de réguler les effectifs.</p>		
Que va changer la nouvelle loi ?		
<p>La nouvelle loi prolonge d'un mois la période de protection de la bécasse des bois. Jusqu'ici, elle se terminait fin septembre ; elle durera dorénavant jusqu'à la mi-octobre. Contrairement aux apparences, cette innovation n'indique pas un réel souci de protéger la bécasse des bois. Une analyse des tirs montre que seulement 4 % d'entre eux ont lieu durant la période concernée. Avec la nouvelle loi, 96 % des tirs actuels restent autorisés. Raccourcir d'un mois la période de chasse ne contribue pas vraiment à mieux protéger l'espèce.</p>		
Menaces pour les bécasses des bois actuellement – et avec la nouvelle loi		
<p>Les bécasses des bois se font de plus en plus rares sur le Plateau suisse. Les raisons de ce déclin ne sont pas connues, mais on suppose qu'il est lié à l'évolution des forêts, aux perturbations causées par les activités humaines et à la chasse, en Suisse comme à l'étranger. Dans notre pays, la population nicheuse est menacée. Il est donc impératif que les chasseurs n'abattent pas les oiseaux nicheurs. Nous savons qu'ils restent dans nos contrées jusqu'en novembre ou en décembre. Le risque est donc élevé que des oiseaux indigènes soient abattus. C'est pourquoi les organisations de protection de la nature réclament depuis longtemps une interdiction totale de la chasse aux bécasses des bois. Sur ce point, la nouvelle LChP n'est absolument pas à la hauteur.</p>		

Les animaux protégés sont en danger :
NON à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse (LChP)

Images à télécharger

<https://jagdgesetz-nein.ch/medias/>



Contacts / renseignements

Sarah Pearson Perret, Pro Natura, 079 688 72 24, Sarah.PearsonPerret@pronatura.ch

François Turrian, BirdLife Suisse, 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch

Océane Dayer, WWF Suisse, 076 615 71 70, oceane.dayer@wwf.ch

Isabelle Germanier, Groupe Loup Suisse, 079 652 28 49, romandie@gruppe-wolf.ch

www.loi-chasse-non.ch